VILLE DE LÉVIS

Conseil de la Ville

Règlement RV-2021-21-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **<u>Grille des spécifications applicable à la zone M0920</u>**

   La grille des spécifications applicable à la zone M0920, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée :

   1° par l'ajout d'une ligne après la ligne afférente à l'usage « P102 » et par l'inscription, sur cette ligne, sous la colonne « Usage autorisé », de la mention « Note 404 », et, sous les autres colonnes, des spécifications afférentes à cette mention indiquées à l'annexe A du présent règlement;

   2° par l'ajout, dans la case « Usage spécifiquement permis », de la note 404, telle qu'indiquée à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 27 septembre 2021

(signé) Gilles Lehouillier
_____
Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon
_____
Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 4 NOVEMBRE 2021